



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

**Commune de Saint Bauzille de Putois**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 06/04/2018

## Compte-rendu n°3

Séance du 12 avril 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, et le douze avril à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

### **Etaient présents à l'appel (11) :**

- Monsieur Le Maire, Michel ISSERT
- Madame Elisabeth THEROND, Madame Lydia AUZEPY, Monsieur Marc RIVIERE, Adjoint
- Madame Dominique BELMONT, Monsieur Christian BOUGETTE, Monsieur André GIRARD, Madame Aimée JACQUART, Madame Andrée POLGE, Monsieur Philippe WALCKER, Conseillers Municipaux

### **Etaient absents représentés à l'appel (5) :**

- Monsieur Pascal GUICHARD, pouvoir donné à Monsieur Michel ISSERT
- Madame Francine FITTIPALDI, pouvoir donné à Madame Andrée POLGE
- Monsieur Florent OLIVIER, pouvoir donné à Madame Elisabeth THEROND
- Monsieur Wilfried SABATIER, pouvoir donné à Madame Lydia AUZEPY
- Madame Leslie SALASC, pouvoir donné à Madame Dominique BELMONT

**Secrétaire de séance :** Madame Dominique BELMONT a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente. Il propose au vote le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité parmi les conseillers présents le 5 avril 2018 adopte le compte rendu.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour fixé.

### **1- Projets de délibérations n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9**

Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe fait part aux membres du Conseil Municipal que, contrairement aux prévisions annoncées, la commune n'est, à ce jour, toujours pas en possession des comptes de gestion 2017 et qu'en leur absence, il n'est pas possible de voter les comptes administratifs et l'affectation des résultats. Le vote des budgets primitifs est quant à lui obligatoire avant le 18 avril 2018. Par conséquent, les projets de délibérations n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont retirés de l'ordre du jour.

## 10- Prix de l'eau et de l'assainissement 2018

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient chaque année de faire le point sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Elle rappelle qu'actuellement les prix sont les suivants :

Tarifs fixés par la commune en 2017 :

Eau : 1.20 €  
Assainissement : 1.20 €  
Location compteur : 45.73 €

Tarifs fixés par l'Agence de l'Eau en 2017 :

Redevance modernisation réseaux : 0.155 €  
Redevance pollution : 0.29 €

Pour 2018, il est proposé le maintien des prix de l'eau, de l'assainissement et de la location du compteur revenant à la commune. L'Agence de l'Eau fixe la redevance pour la modernisation des réseaux à 0.155 € et la redevance pollution à 0.29 €.

### LE CONSEIL :

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité.

#### Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

## 11- Vote des taux d'imposition locaux 2018

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances rappelle que depuis 2013, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal, en raison de la situation financière saine de la commune, de maintenir les taux actuels à savoir :

- Taxe d'habitation : 6.92%
- Foncier bâti : 14.01%
- Foncier non bâti : 62.82%

### LE CONSEIL :

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**APPROUVE** à l'unanimité les taux des trois taxes ci-dessus.

#### Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

## 12- Vote du Budget Primitif Principal de l'exercice 2018

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances présente le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes et précise qu'en raison de l'absence du compte de gestion, il est voté sans report :

- Section de fonctionnement : 1 266 850.00 euros
- Section d'investissement : 1 429 464.20 euros

### LE CONSEIL :

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ADOPTE** à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté.

#### Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

### **13- Vote du Budget Primitif de l'Eau et l'Assainissement de l'exercice 2018**

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances présente le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes et précise qu'en raison de l'absence du compte de gestion, il est voté sans report :

- Section de fonctionnement : 425 650.00 euros
- Section d'investissement : 782 926.55 euros

#### **LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ADOpte** à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté.

#### **Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

### **14- Vote du Budget Primitif du Service Funéraire de l'exercice 2018**

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances présente le budget primitif 2018 du service funéraire qui s'équilibre en dépenses et en recettes et précise qu'en raison de l'absence du compte de gestion, il est voté sans report :

- Section de fonctionnement : 3 357.54 euros
- Section d'investissement : 0 euros

#### **LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ADOpte** à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté.

#### **Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

### **15- Subvention CCAS 2018**

Madame Elisabeth THEROND, Première adjointe en charge des Finances, rappelle qu'il est prévu dans le budget primitif 2018 d'allouer une subvention de 10 000 euros au CCAS.

Pour le versement de cette subvention, il convient de délibérer. Madame Elisabeth THEROND demande au Conseil de se prononcer.

#### **LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ACCEpte** à l'unanimité le montant de la subvention versée au CCAS.

#### **Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés  
Pour : 16

### **16- Subventions aux associations 2018**

Monsieur le Maire, après avoir constaté que Madame Lydia AUZEPY se soit retirée conformément à la loi, donne la parole à Madame Elisabeth THEROND, Première Adjointe au Maire, qui propose la répartition suivante pour les subventions 2018 en fonction du budget communal 2018 et après avis de la commission « Vie associative » :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
AD AUGUSTA	900
COMITE DES FETES	7 000
LA LYRE ST BAUZILLOISE	900
FOYER RURAL	1 500
KALI CLUB	600
LA JOYEUSE PETANQUE	550+300
LE PUBLIAIRE	900
LES AMIS DES BEAUX ARTS	300
LES ANCIENS COMBATTANTS	300
LES FINS PECHEURS	400
LA PENSEE VAGABONDE	300
ST HUBERT	250
SOU DES ECOLES LAIQUES	2 000
L'AIRE DE FAMILLE	300
THAURAC TENNIS CLUB	700
U.S.C. BASSES CEVENNES	800
OMSC	1 000
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	4 000

**LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré,  
**ADOpte** à la majorité absolue, les propositions

**Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

**17- Mise à jour de l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la rédaction du plan de gestion (aménagement) de la forêt communale, prévu en 2020, est l'occasion de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

La surface des parcelles relevant du régime forestier seront identiques au document d'aménagement pour la période 2006 - 2020, soit 5,7670 ha.

**LE CONSEIL :**

**OUI** cet exposé et après avoir délibéré, décide à l'unanimité, en conséquence :  
**DE DEMANDER** l'abrogation des décisions antérieures en matière d'application du régime forestier ;  
**DE DEMANDER** le bénéfice du régime forestier pour la parcelle communale suivante :

	COMMUNE	LIEU_DIT	SECTION	NUMERO	SURF_CAD
34	SAINT BAUZILLE DE PUTOIS	COSTE BRUNE	C	492	57670
					<b>57670</b>

La surface de la forêt communale de Saint-Bauzille-de-Putois est de 5 ha 76 a 70 ca

**Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

## **18- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un bail commercial avec le restaurant « La guinguette de Suzette »**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Madame Suzy BATAILLE DE LONGPREY, actuellement locataire sous convention avec la commune du local situé Route de Montpellier, a exprimé la volonté de conclure avec cette dernière un bail commercial pour l'exploitation, au titre d'activités de restauration, dudit local.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner autorisation pour négocier et signer ce bail.

### **LE CONSEIL :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec Madame Suzy BATAILLE DE LONGPREY pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**DIT** que les locaux donnés à bail sont situés Route de Montpellier à Saint Bauzille de Putois (34190) sur la parcelle C N°621. Le bâtiment, destiné à usage d'activité de restauration, comprend au rez-de-chaussée, une salle et des toilettes pour une surface locative d'environ 40 m<sup>2</sup>.

**PRECISE** que le montant du loyer annuel est fixé à 5 400 euros, hors charges révisable tous les trois ans à la date anniversaire du bail et que l'indice de base pour la première indexation du loyer sera l'Indice National du Coût de la Construction publié par l'INSEE du 4<sup>e</sup> trimestre 2017, à savoir 1667.

### **Délibération mise aux voix :**

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 16

## **INFORMATIONS**

### ✓ Collecteur pluvial – OAP « Le Village »

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du choix de l'indivision ROUVIERE du pluvial autonome pour l'aménagement de l'OAP « Le Village ». En conséquence, le Conseil Départemental a été mandaté pour finaliser les études du pluvial sur la RD 986 avec bifurcation vers la Grand Rue et exutoire au parking des terrasses de l'Hérault.

### ✓ Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire fait part de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme et expose les dates retenues pour les prochaines réunions :

- Réunion de travail avec les élus : Préparation de la réunion publique : le 29/05/2018 à 20h30
- **Réunion publique PLU : le 31/05/2018 à 18h30**
- Réunion avec les Personnes Publiques Associées ; le 14/06/2018 à 14h
- Débat du nouveau PADD en Conseil Municipal : le 28/06/2018 à 20h30

### ✓ Chaudière à granulés de bois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises souhaite lancer une étude pour installer une chaudière à granulés de bois afin d'assurer le chauffage via les énergies renouvelables de l'Ecole du Thaurac. La commune a proposer de mutualiser le chauffage de la mairie dont la chaudière au fioul est vieillissante. Elle serait installée sous l'auvent sur le parking réservé au personnel communal.

Hérault Energies assurerait la maîtrise d'œuvre ainsi que la maintenance et la fourniture des granulés. La commune a toutefois la possibilité d'opter pour sa propre prise en charge. Les deux possibilités financières vont être soumises à cette dernière.

**Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues,  
la séance est levée par Monsieur le Maire à vingt-deux heures et trente minutes.**

---

---